

Concours 2020

Parcours « Scénographe »

Formation initiale en trois années dont une année préparatoire

Nombre de places maximum : 6

PREREQUIS

Age

Ce concours est ouvert à toute personne dont l'âge est compris entre 18 et 26 ans au 1er septembre 2020, c'est-à-dire née entre le 2 septembre 1993 et le 1er septembre 2002 inclus, sans dérogation possible.

Diplômes

Tous les candidats et candidates doivent :

- Être titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence,
- Justifier d'au moins 2 années d'études supérieures ou être détenteurs de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement).

Les candidats et candidates de nationalité étrangère, excepté les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle¹ doivent fournir :

- une version de leur diplôme le plus récent traduit en langue française par un traducteur assermenté ou une version plurilingue,
- un *Diplôme d'études en langue française (DELF)* niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent (TCF, DALF etc.).

Dérogation

Sur décision du président ou de la présidente du concours et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis à concourir, les candidats et candidates ne pouvant justifier de deux années d'études supérieures, ni de 120 crédits ECTS, mais engagés dans des études ou dans une pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

Connaissances souhaitées :

- Bonne culture générale et plus spécifiquement artistique, concernant les arts de la scène, les arts plastiques, l'architecture, le design, la photographie ;
- Très bonne maîtrise des techniques graphiques, picturales et du volume ;
- Capacités de réflexion et d'analyse et qualités créatives et imaginatives. Aptitude au travail collectif et motivations fortes pour le domaine du spectacle ;
- Toute expérience vécue en milieu professionnel, au sens large, est souhaitée (stages, projets personnels, participation à des ateliers, etc...).

Commission d'examen des candidatures

La commission d'examen des candidatures se réunira le **10 février 2020**.

Seuls les candidats et candidates retenus à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission d'examen des candidatures seront autorisés à concourir.

Convocation

A compter de mi- mars 2020, les candidats et candidates autorisés à concourir recevront une convocation par voie de courrier électronique à l'adresse email renseignée dans le dossier d'inscription (sauf demande expresse de la part du candidat ou de la candidate). Un affichage des listes avec les horaires de passage et les consignes générales sera également mis en ligne sur le site internet de l'école.

¹ Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

INSCRIPTIONS

du 3 décembre 2019 au 10 janvier 2020

1. Inscription impérative sur le site Internet www.ensatt.fr, rubrique **Concours**

- Le candidat ou la candidate complète la première page de l'interface des inscriptions des concours.
- S'il ou elle respecte les conditions d'âge requises, il ou elle reçoit un courriel contenant son identifiant et son mot de passe pour accéder à son portail candidat.
- Le candidat ou la candidate doit alors remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne (quatre pages). Pour chaque concours qu'il ou elle souhaite passer, le candidat ou la candidate devra remplir un dossier distinct.
- Une fois le dossier validé définitivement, le candidat ou la candidate reçoit par email son numéro d'inscription ainsi qu'une fiche synthèse des informations saisies sur le portail de candidature.

Il est important de répondre à toutes les informations requises, et d'importer toutes les pièces demandées avant la validation définitive du dossier. Après réception du paiement, les dossiers complets passeront devant la commission de candidature qui déterminera si le candidat ou la candidate est autorisé à concourir. Seuls les dossiers complets seront examinés.

2. Envoi du règlement des droits d'inscription

- Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros** par concours et sont égaux pour tous les candidats et candidates.
- Ils doivent être réglés à compter du **3 décembre 2019 jusqu'au 10 janvier 2020 inclus**, soit par :
 - Virement (RIB téléchargeable sur le site www.ensatt.fr),
 - Chèque signé et libellé obligatoirement, à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE DE L'ENSATT » en indiquant votre nom, prénom et numéro d'inscription,
 - Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé).
- Le paiement par chèque ou mandat est à envoyer par courrier avant le **10 janvier 2020 inclus**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

ENSATT – Bureau des CONCOURS
4 rue Sœur Bouvier
69322 LYON Cedex 05 – France

- Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés aux candidats et candidates autorisés à concourir.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate.

Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'Ecole et de tout concours ultérieur.

Concours 2020 Parcours « Scénographe »

ÉPREUVES :

Admissibilité 1 sur un dossier de recherche: projet de scénographie (et de costumes si besoin) à partir d'un texte donné.

Sujet : Le candidat ou la candidate fera une proposition de scénographie à partir de la pièce Coquin de coq *dans* Théâtre. 4 / Sean O'Casey ; texte français de Michel Habart, Paris, L'Arche, 1961, réimpr. en 1991.

(Le candidat ou la candidate peut s'il ou elle le souhaite la compléter par un projet de costumes).

Cette proposition sera développée dans un espace que le candidat ou la candidate choisira. Cet espace sera un lieu théâtral existant, ou un lieu que le candidat ou la candidate pourra fictivement investir dans la perspective d'une représentation théâtrale. Le processus de travail (notes et croquis, recherches documentaires) est intégré à la proposition finale ainsi présentée :

a) Un dossier dactylographié (maximum six pages de format A4) **et illustré.**

Il s'agit d'expliciter sa proposition plastique à l'aide de documents iconographiques et textuels et de présenter une synthèse donnant les grandes lignes du projet.

b) Un dossier plastique (format A3 maximum)

Ce dossier est constitué de maquettes planes, dessins, croquis, photographies. Le candidat ou la candidate doit s'attacher à la lisibilité et à la qualité de sa présentation.

Le candidat ou la candidate devra noter sur chacun des éléments de ce dossier de recherches : son nom, son prénom et son numéro d'inscription.

Nota : Le candidat ou la candidate devra également réaliser en complément de ce projet une maquette en volume qu'il ou elle devra apporter le jour de l'admission -voir ci-après (Admission b)-.

Il est à adresser à l'ENSATT **entre le 3 décembre 2019 et le 24 février 2020** date limite, le cachet de la Poste faisant foi (dans une enveloppe assurant la protection des documents et annotée de la mention «concours 2020 Parcours Scénographe»). Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est conseillé. Tout dossier non conforme sera invalidé.

Ce dossier de recherche étant partie intégrante des épreuves du concours, sera conservé un an par l'ENSATT. Passé ce délai, il sera remis à la disposition du candidat ou de la candidate à l'ENSATT.

Attention : Seuls les dossiers de recherche des candidats et candidates inscrits et autorisés à se présenter seront examinés par le jury.

Le jury d'admissibilité se réunira le **10 mars 2020**.

Admissibilité 2

Les candidats et candidates ayant satisfait à cette épreuve seront convoqués par courrier électronique, à l'adresse email renseignée dans le dossier d'inscription (sauf demande expresse de la part du candidat ou de la candidate), pour les épreuves suivantes le **22 avril 2020** (*Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone*).

- **une épreuve d'expression plastique** (durée: 4h, Coefficient 1)
Cette épreuve vise à apprécier les qualités conceptuelles, sensibles et plastiques du candidat ou de la candidate et la mise en œuvre de modalités d'expression contemporaines (pertinence et originalité de la réponse au sujet, richesse d'une écriture personnelle, qualités graphiques, sens de l'espace, mise en page...).
Le candidat ou la candidate doit apporter son matériel personnel ainsi que les matériaux dont il ou elle est susceptible de se servir (fixatif, papiers divers par exemple). Les techniques à séchage lent, du type peinture à l'huile, ne sont pas autorisées. L'ENSATT met à disposition des feuilles de papier blanc et de calque de format raisin. Suivant les modalités définissant l'épreuve, le format rendu est imposé ou libre.
- **une épreuve écrite d'analyse d'images** (durée: 2h, Coefficient 1)
- **Reprise de la note attribuée à l'épreuve d'admissibilité 1** (Coefficient 2).

Admission

Les candidats et candidates ayant satisfaits aux épreuves d'admissibilité 2 seront convoqués par affichage à l'ENSATT à l'épreuve d'admission les **23 et 24 avril 2020**.

Ils ou elles passeront le **23 avril 2020**:

- **un entretien** avec le jury portant notamment sur le CV, les motivations du candidat ou de la candidate et les épreuves d'admissibilité (durée : 20-30 minutes environ, Coefficient 1).

Pour cet entretien il ou elle doit apporter :

a) un dossier personnel

Ce dossier est constitué de travaux personnels faisant état des acquis de son cursus scolaire, de son engagement artistique et d'éventuelles expériences professionnelles ou assimilées.

b) une maquette

Cette maquette est le troisième élément du projet de scénographie sur la pièce Coquin de coq *dans* Théâtre. 4 / Sean O'Casey ; texte français de Michel Habart, Paris, L'Arche, 1961, réimpr. en 1991.

La maquette est la réalisation en volume de la scène d'un lieu théâtral et des éléments de la scénographie proposée dans le dossier de recherches. Elle permet de vérifier l'articulation et la cohérence du projet et elle apporte des informations supplémentaires sur les aspects techniques (matériaux prévus, matiérages éventuels etc...). Le candidat ou la candidate doit être vigilant sur l'organisation de son espace, sur les rapports d'échelle ainsi que sur le soin apporté à la réalisation de sa maquette. Dans l'idéal, le candidat ou la candidate se procure les plans d'un lieu de spectacle et construit sa maquette en fonction des cotes réelles. Il/elle réalise ensuite les éléments de sa scénographie à l'échelle de son choix et présente au jury les variations d'agencement du dispositif scénique qu'il ou elle a conçu.

Le 24 avril 2020:

Durant la matinée (durée : 4h), dans un des lieux théâtraux disponibles de l'ENSATT, les candidats et candidates prépareront une mini-conférence (15 minutes maximum) exposant un spectacle imaginaire né d'une œuvre musicale d'une trentaine de minutes, et inscrit dans le lieu même où sont installés les candidats et les candidates.

Dans l'après-midi (durée : 3h), les candidats et les candidates se succéderont dans le même lieu théâtral pour présenter leur spectacle imaginaire sous la forme d'une mini-conférence (15 minutes maximum), sous le regard des autres candidats et candidates ainsi que du jury. Les candidats et candidates auront à leur disposition un vidéo-projecteur et une diffusion sonore.

(Durée totale : 7h, Coefficient 2).

Les décisions du jury sont souveraines.

Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats et candidates non admis à l'issue du concours.

La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves.

Les résultats figureront également sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr